



# AGENCE BRETAGNE SUD

VENTES ET LOCATIONS  
GERANCE D'IMMEUBLES  
SYNDIC DE COPROPRIETES

38, rue Saint-James - B.P. 41  
56130 LA ROCHE-BERNARD  
Tel. 02 99 90 77 57  
Fax 02 99 90 92 57  
[www.immobilier-abs.com](http://www.immobilier-abs.com)  
[contact@immobilier-abs.com](mailto:contact@immobilier-abs.com)

## HONORAIRES SUR LOCATIONS

### HONORAIRES DE LOCATION AVEC NEGOCIATION

#### LOCAUX D'HABITATION ET MIXTES OU MEUBLES

##### A la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 5,00 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 8 € TTC/m<sup>2</sup> habitable et avec un minimum de 206 € TTC).
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,00 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 3 € TTC/m<sup>2</sup> habitable et avec un minimum de 92 € TTC).

##### A la charge du Bailleur :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 5,00 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 8 € TTC/m<sup>2</sup> habitable et avec un minimum de 206 € TTC).
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,00 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 3 € TTC/m<sup>2</sup> habitable et avec un minimum de 92 € TTC).
- Honoraires d'entremise et de négociation : 60 € TTC (offerts si bien géré par l'Agence Bretagne Sud).

#### LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS – A la charge du Locataire.

Loyer annuel HT de 0 à 7.200 €

- Honoraires de négociation, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 % TTC du loyer annuel HT.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2 % TTC du loyer annuel HT.

Loyer annuel HT supérieur à 7.200 €

- Honoraires de négociation, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 % TTC du loyer annuel HT.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2 % TTC du loyer annuel HT.

### FRAIS DE REDACTION D'ACTES HORS NEGOCIATION

#### LOCAUX D'HABITATION ET MIXTES OU MEUBLES

##### A la charge du locataire :

- Honoraires de rédaction du bail : 206 € TTC + réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,00 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 3 € TTC/m<sup>2</sup> habitable et avec un minimum de 92 € TTC).

##### A la charge du Bailleur :

- Honoraires de rédaction du bail : 206 € TTC + réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,00 % TTC du loyer annuel hors charges (plafonnés à 3 € TTC/m<sup>2</sup> habitable et avec un minimum de 92 € TTC).

## HONORAIRES DE GESTION

#### GESTION DES LOYERS

- 6 % HT, soit 7,20 % TTC du loyer mensuel et de la provision sur charges.

#### GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (incluant détériorations immobilières et protection juridique)

- 3,20 % TTC du montant du loyer, charges et taxes comprises.